

Assurance Statutaire :

NOUVEAU CONTRAT 2025-2028

Fin du contrat groupe actuel : 31 décembre 2024

Formalités d'adhésion **obligatoires** pour rejoindre le contrat
groupe 2025-2028 :

- Formulaire d'adhésion en ligne
 - Convention de Gestion
 - Délibération d'Adhésion
 - RIB de la collectivité

CONTRAT CNRACL

Couverture de tous les risques :

Décès, Accident du travail / Maladie Professionnelle (CITIS), Maladie Ordinaire, Longue Maladie / Maladie de Longue Durée, Maternité / Paternité, Temps Partiel Thérapeutique, Disponibilité d'Office pour Raison de Santé

IJ remboursées à hauteur de **100 %**

Franchise de 15 jours sur la Maladie Ordinaire uniquement	8,47 %
Franchise de 30 jours sur la Maladie Ordinaire uniquement	7,73 %
Franchise de 15 jours sur tous les risques , sauf la Maternité	7,99 %
Franchise de 30 jours sur tous les risques , sauf la Maternité	6,99 %

IJ remboursées à hauteur de **90 %**

Franchise de 30 jours sur la Maladie Ordinaire uniquement	7,00 %
Franchise de 30 jours sur tous les risques , sauf la Maternité	6,34 %

Taux
cotisation
Assureur

Contrat Groupe
2025-2028

CONTRAT IRCANTEC

Couverture de tous les risques :	
Accident du travail / Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Grave Maladie, Maternité / Paternité	
IJ remboursées à hauteur de 100 %	
Franchise de 15 jours sur la Maladie Ordinaire uniquement	1,18 %
Franchise de 30 jours sur la Maladie Ordinaire uniquement	1,08 %
IJ remboursées à hauteur de 90 %	
Franchise de 30 jours sur la Maladie Ordinaire uniquement	0,97 %

Taux
cotisation
Assureur

Réunions de présentation du contrat début septembre (les lieux exacts seront précisés en août)

Mardi 10 septembre, matin : Bulgnéville
Mardi 10 septembre, après-midi : Darney

Mardi 17 septembre, matin : Charmes
Mardi 17 septembre, après-midi : Uxegney

Jeudi 19 septembre, matin : Saulcy-Sur-Meurthe
Jeudi 19 septembre, après-midi : Saint-Etienne-Lès-Remiremont

Montants remboursés par l'assureur CNP au titre de la garantie AT/MP

Données en encours

Le coût global des AT/MP est supérieurs à ces montants (l'assurance statutaire ne rembourse pas 100% du traitement des agents en arrêt (franchise/options liées au contrat))

2021		
	CNRACL	IRCANTEC
Indemnités journalières	567 412,36 €	9 237,05 €
Frais médicaux	112 029,26 €	
2022		
	CNRACL	IRCANTEC
Indemnités journalières	686 185,89 €	15 370,26 €
Frais médicaux	128 094,22 €	
2023		
	CNRACL	IRCANTEC
Indemnités journalières	655 867,85 €	12 981,45 €
Frais médicaux	169 070,65 €	

Accident de trajet du 12-12-2019

Circonstances : Au cours du trajet entre le lieu de travail et le domicile, près d'une boulangerie, aux alentours de midi, l'agent circulant en vélo électrique a percuté la portière d'un véhicule en stationnement qui venait de s'ouvrir. L'agent a chuté.

Lésions : Traumatisme crânien grave.

L'arrêt a tenté de reprendre avant de se mettre de nouveau en arrêt : coût des arrêts à ce jour : 84 103,45 €

Coût des frais médicaux : 166 339,52 €

Le recours contre tiers sur ce dossier a permis à la collectivité de récupérer 42 649,99 €

Maladie professionnelle du 08-06-2021

MP57A (épaule droite – Rupture de la coiffe des rotateurs)

Agent chargée de la propreté des locaux.

En arrêt depuis le 08-06-2021 : 51 586,78 €

Frais médicaux : 4 086,47 €

Accident de service du 14-02-2023

Circonstances : L'agent effectuait des missions de mécanique sur VL. Pendant qu'il travaillait, il s'est senti mal (frissons, transpiration excessive, fourmillement dans les deux bras), il a fait appel à son responsable direct qui a prévenu aussitôt le chef d'atelier qui a effectué les gestes de premiers secours.

Lésions : Infarctus du myocarde diagnostiqué.

L'agent est toujours en arrêt à ce jour.

Coût des frais médicaux : 40 539,85 €

Accident de trajet du 16-12-2022

Circonstances : L'agent a glissé sur une plaque de verglas.

Lésions : Fracture de la malléole droite et du péroné.

Arrêts : 13 mois 39 997,76 €

Frais médicaux : 11 198,47 €

CONTRÔLE ANNUEL DE LA REALISATION DU DUERP

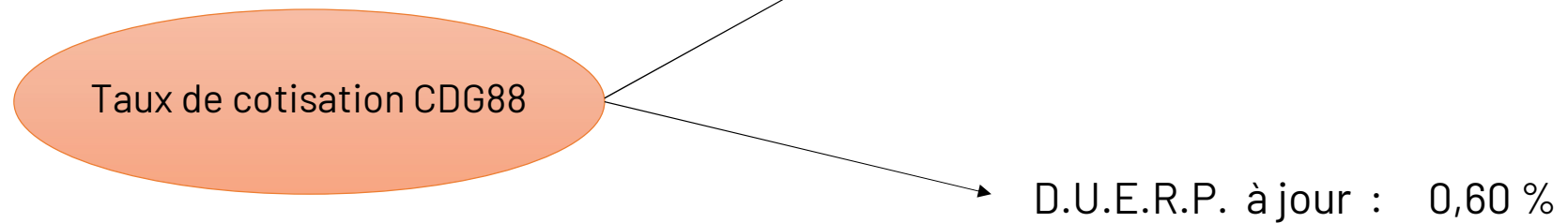
Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels = Base de la prévention des risques

Contrat Groupe : Taux mutualisés

Absence de Prévention → Déséquilibre du contrat

**Application d'un taux de réduction
sur les prestations du service PACT**

IMPACT SUR L'ASSURANCE STATUTAIRE



Merci à tous
pour votre attention



Pôle Contrats-cadres
Danièle SYLVESTRE

Service Assurance Statutaire
Sophie GELAS
Amandine PERROTEY
Hélène THOMAS